

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2023

Date de convocation :
03 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISserie, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage :
03 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Absentes : 02

Pouvoirs : 04

Votants : 25

Secrétaire de séance : Gwendoline BERNARD

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Ont donné pouvoir : Régis BOUGLÉ a donné pouvoir à Stanislas SALMON, Valérie FOUCHER a donné pouvoir à Jean-Pierre THIOT, Fabrice HUMEAU a donné pouvoir à André CHAUVIN, Anne-Marie JANVIER a donné pouvoir à Monique PORTIER.

Absentes : Émily CHATELLIER, Claire QUINTON.

CONVENTION DE VEILLE FONCIERE AVEC L'EPFL

RAPPORTEUR : THIERRY BAILLEUX

Délibération 2023-UTV-08-10

Annexe 1 :  projet de convention (1 document)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'Etablissement Public foncier local est un outil opérationnel chargé de négocier puis d'acquérir à la demande de la Ville des terrains et/ou des bâtiments en vue de les rétrocéder dans des conditions de délais et de coûts convenus à l'avance. Ces acquisitions font habituellement l'objet de conventions de portage, plusieurs fois utilisées et mises en œuvre par la commune.

Mais afin d'avoir une approche plus globale de l'aménagement du centre-ville, dans le secteur de l'Eglise, il paraît aujourd'hui opportun de soumettre au conseil municipal la convention jointe en annexe à passer avec l'EPFL.

Cette convention serait signée pour 3 ans.

Cette convention, nécessaire et stratégique, sera un complément aux conventions de portage récemment signées avec l'EPFL.

Vu l'avis de la commission urbanisme du 3 novembre 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de veille foncière jointe à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier et le charge de prendre toutes les mesures et décisions utiles à sa réalisation,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, si besoin, afin de pouvoir notamment rembourser les frais qui pourraient intervenir pour l'EPFL Mayenne Sarthe dans la mise en œuvre de la convention.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 13 novembre
2023

Le maire,
Jean-Pierre THIOU

